

SESSION 2024

**CAPES A AFFECTATION LOCALE A MAYOTTE
CONCOURS INTERNE**

Section : HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

**ÉPREUVE EN DEUX PARTIES :
COMPOSITION D'HISTOIRE OU DE GÉOGRAPHIE
ET
ANALYSE DE DOCUMENTS DANS LA DISCIPLINE NE
FAISANT PAS L'OBJET DE LA COMPOSITION**

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Le candidat rendra deux copies séparées pour chacune des deux parties de l'épreuve

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier. Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

Tournez la page S.V.P.

Sujet CAPES interne CNAL Mayotte 2024

Composition : géographie

Sujet : La multifonctionnalité des espaces ruraux français

Analyse de documents : histoire

Sujet : Louis XIV et l'affirmation de l'Etat monarchique en France

Doc. 1 : Louis XIV décide de gouverner par lui-même après la mort de Mazarin (1661)

Source : *Mémoires de Louis XIV. Le métier de roi*, Jean Longnon (éd.), Paris, Tallandier, 2001, « Mémoires pour l'année 1662 », livre premier, p. 44-50.

Quant aux personnes qui devaient seconder mon travail, je résolus sur toutes choses de ne point prendre de premier ministre ; et si vous m'en croyez, mon fils, et tous vos successeurs après vous, le nom en sera pour jamais aboli en France, rien n'étant plus indigne que de voir d'un côté toutes les fonctions, et de l'autre le seul titre de roi [...] Dans les intérêts les plus importants de l'État, et les affaires secrètes, où le petit nombre de têtes est à désirer autant qu'autre chose, et qui seules demandaient plus de temps et plus d'application que toutes les autres ensemble, ne voulant pas les confier à un seul ministre, les trois que je crus y pouvoir servir le plus utilement furent Le Tellier, Fouquet et Lionne. [...] J'aurais pu sans doute jeter les yeux sur des gens de plus haute considération ; mais non pas qui eussent eu plus de capacité que ces trois ; et ce petit nombre, comme je vous l'ai déjà dit, ma paraissait meilleur qu'un plus grand. Pour vous découvrir même toute ma pensée, il n'était pas de mon intérêt de prendre des sujets d'une qualité plus éminente. Il fallait, avant toutes choses, établir ma propre réputation, et faire connaître au public, par le rang même d'où je les prenais, que mon intention n'était pas de partager mon autorité avec eux [...]. Plusieurs se persuadaient que dans peu quelqu'un de ceux qui m'approchaient s'emparerait de mon esprit et de mes affaires. La plupart regardaient l'assiduité de mon travail comme une chaleur qui devait bientôt se ralentir ; et ceux qui voulaient en juger plus favorablement attendaient à se déterminer par les suites. Le temps a fait voir ce qu'il en fallait croire, et c'est ici la dixième année que je marche, comme il me semble, assez constamment dans la même route, ne relâchant rien de mon application ; informé de tout ; écoutant mes moindres sujets ; sachant à toute heure le nombre et la qualité de mes troupes, et l'état de mes places ; donnant incessamment mes ordres pour tous leurs besoins ; traitant immédiatement avec les ministres étrangers ; recevant et lisant les dépêches ; faisant moi-même une partie des réponses, et donnant à mes secrétaires la substance des autres ; réglant la recette et la dépense de mon État ; me faisant rendre compte directement par ceux que je mets dans les emplois importants ; tenant mes affaires aussi secrètes qu'aucun autre l'ait fait avant moi ; distribuant les grâces par mon propre choix, et retenant, si je ne me trompe, ceux qui me servent, quoique comblés de bienfaits pour eux-mêmes et pour les leurs, dans une modestie fort éloignée de l'élévation et du pouvoir des premiers ministres.

Document 2 : Louis XIV “roi de guerre” (1673)

Source : Pierre Mignard, *Louis XIV vêtu à la romaine, couronné par la Victoire devant une vue de la ville de Maestricht en 1673*, Huile sur toile, 311 x 301 cm, Château de Versailles.



INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► Concours interne du CAPES à affectation locale à Mayotte de l'enseignement public :

Composition histoire ou géographie

| Concours | Section/option | Epreuve | Matière |
|----------|----------------|---------|---------|
| JBI | 1000E | 101A | 0746 |

Analyse de documents

| Concours | Section/option | Epreuve | Matière |
|----------|----------------|---------|---------|
| JBI | 1000E | 101B | 9429 |